

# RAPPORT SUR LES FRAIS DE FORMATIONS, COLLOQUES, CONGRÈS du 2023-07-01 au 2023-09-30

paragraphe 22 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1, r.2)

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date de l'activité	Lieu	Coût d'inscription par personne
Réseaux sociaux et acceptabilité sociale : quelle influence?	Direction des programmes	1	2023-09-20	1675, av. des Hôtels, Québec, Québec, G1W 4S3	200,00\$